



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'INDRE-ET-LOIRE**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Du 1^{er} octobre au 31 décembre 2025

2025

République Française

**Octobre
Novembre
Décembre**

SOMMAIRE

**CABINET
Service administration générale**

SOMMAIRE

N°	DESIGNATION	Pages
BUREAU DU 16 OCTOBRE 2025		
1	Convention d'adhésion au réseau de communication mobile critique à très haut débit des services de sécurité et de secours – Réseau radio de futur (RRF)	8
2	Convention de mise à disposition d'une partie du centre d'incendie et de secours de la commune de Beaumont-Louestault au SDIS D'Indre-et-Loire	8
3	Autorisation d'ester en justice au nom du SDIS 37	8
4	Autorisation d'ester en justice au nom du SDIS 37	8
5	Indemnisation / auto assurance du SDIS en matière de responsabilité civile	8
6	Convention relative à la prise en charge et à l'acheminement de victimes vers une structure hospitalière dans le prolongement de dispositifs prévisionnels de secours (DPS) et dans le cadre de missions de secours d'urgence par le comité départemental d'Indre-et-Loire de la FFSS	9
7	Réseau R3SGC – modification de la convention et poursuite du pilotage du réseau par le SDIS du Loiret	9
8	Convention départementale avec GRDF	9
CASDIS EXTRAORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2025		
9	Appel à responsabilité pour une contribution exceptionnelle de solidarité au titre des contingents 2026	10
BUREAU DU 13 NOVEMBRE 2025		
10	Engagement du SDIS37 dans une démarche contentieuse à l'encontre du "cartel des camions"	11
11	Convention relative aux partages d'informations concernant les personnes prises en charge par les sapeurs-pompiers d'Indre-et-Loire dans un cadre d'intervention multiples à caractère social et/ ou médico-social	11
12	Convention de mise à disposition d'un accès gratuit au service de géolocalisation des appels d'urgence « GEOLOC18 _112 »	11

13	Mise à disposition d'un fonctionnaire territorial titulaire du Conseil Départementale à 50% de son temps de travail au profit du SDIS d'Indre-et-Loire pour assurer les fonctions de charge de mission « contrôleur de gestion »	12
14	Remboursement de frais à un agent dans le cadre de son accident imputable au service	12
15	Autorisation à ester en justice	12
16	Autorisation à ester en justice	12
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 NOVEMBRE 2025		
17	Répartition et vote des contingents 2026	13
18	Compte rendu de la délégation de compétence accordée à Madame La Présidente dans le cadre de la nouvelle nomenclature comptable M57	13
19	Décision modificative n°1 exercice 2025	13
20	Subvention pour l'Union Régionale des sapeurs-pompiers (Région Centre Val de Loire)	13
21	Désignation des représentants de l'établissement public au Comité Social Territorial du SDIS d'Indre-et-Loire	13
22	Désignation des représentants de l'établissement public à la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT)	14
23	Conditions du maintien du régime indemnitaire en cas de congés de maladie ordinaire	14
24	Participation du SDIS à la complémentaire santé	14
25	Mise à niveau des critères « affectation » et « régime de travail » pour le calcul de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) des sapeurs-pompiers professionnels	14
26	Adhésion du SDIS 37 au Comité National d'Action Sociale (CNAS) en remplacement des prestations sociales proposées par le Comité des Œuvres Sociales (COS)	14
27	Création d'un poste non permanent de directeur des systèmes d'informations (DSI) et autorisation de recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération identifiée	15
28	Ajustements de l'organigramme	15
29	Transformations de postes budgétaires au titre de l'année 2025	15

BUREAU DU 11 DECEMBRE 2025		
<u>33</u>	Convention – cadre formation des SDIS de la région Centre Val de Loire	16
<u>34</u>	Acquisition d'un ensemble immobilier sur la commune d'Orbigny	16
<u>35</u>	Cession à titre onéreux de l'ancien centre d'incendie et de secours de Saint-Nicolas des Môtets	16
<u>36</u>	Emprunt 2025 du SDIS D'Indre-et-Loire consultation et analyse des offres des banques	16
<u>37</u>	Indemnisation / auto assurance du SDIS en matière de responsabilité civile	17
<u>38</u>	Indemnisation d'un agent dans le cadre de la protection fonctionnelle agression du 27/05/2019	17
<u>39</u>	Indemnisation d'un agent dans le cadre de la protection fonctionnelle agression du 10/05/2019	17
<u>40</u>	Indemnisation d'un agent dans le cadre de la protection fonctionnelle agression du 03/06/2020	17
<u>41</u>	Indemnisation de deux agents dans le cadre de la protection fonctionnelle agression du 29/09/2021	18
<u>42</u>	Indemnisation de trois agents dans le cadre de la protection fonctionnelle agression du 02/05/2020	18
<u>43</u>	Remboursement de frais à un agent dans le cadre de son accident imputable au service	18
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 DECEMBRE 2025		
<u>44</u>	Ajustements de l'organigramme	19
<u>45</u>	Transformation de poste budgétaire au titre de l'année 2026	19
<u>46</u>	Reprise du versement de l'allocation parent enfant handicapé (APEH) par le SDIS	19
<u>47</u>	Modalités et périodicité des formations de maintien et de perfectionnement des acquis (FMPA)	19
<u>48</u>	Présentation du rapport social unique (RSU)	19
<u>49</u>	Désignation du délégué des élus au Comité National d'Action Sociale (CNAS)	19

50	Elections 2026 CATSIS – CCDSPV : accord de principe pour recours au vote électronique par internet	20
51	Modification de l'article SSSM7 du règlement d'indemnisation SPV	20
52	Création de l'article RESP12 du règlement d'indemnisation SPV	20
53	Engagement et paiement des dépenses avant l'adoption du budget 2026	20
54	Avenant de prolongation à la convention pluriannuelle 2022 - 20024	20
55	Convention pluriannuelle de partenariat entre le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire et le SDIS d'Indre-et-Loire	20
56	Compte-rendu de la délégation de compétence accordée à Madame la présidente dans le cadre de la nomenclature comptable M57	21

**REUNION DU BUREAU
DU 16 OCTOBRE 2025**

DOSSIER N° 1

Convention d'adhésion au réseau de communication mobile critique à très haut débit des services de sécurité et de secours – Réseau radio de futur (RRF)

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité,

- approuvent la convention d'adhésion au réseau de communication mobile critique à très haut débit des services de sécurité et de secours, Réseau Radio du Futur (RRF) ainsi que ses annexes pour permettre notamment l'expérimentation des différents abonnements et offres de services associées au sein du SDIS d'Indre et Loire
- autorisent la présidente du conseil d'administration à la présidente à signer ladite convention d'adhésion et ses annexes, ainsi que tout document y afférant.

DOSSIER N° 2

Convention de mise à disposition d'une partie du centre d'incendie et de secours de la commune de Beaumont-Louestault au SDIS D'Indre-et-Loire

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité,

- acceptent la mise à disposition d'une travée du centre de secours de Beaumont – Louestault et autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention de mise à disposition correspondante et tout autre document lié à cette mise à disposition.

DOSSIER N° 3

Autorisation d'ester en justice au nom du SDIS 37

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité,

- valident la désignation de Maître VEAUUVY pour représenter les intérêts du SDIS et autorisent la présidente du conseil d'administration à ester en justice devant le tribunal judiciaire de Tours pour l'affaire mentionnée ci-dessus.

DOSSIER N° 4

Autorisation d'ester en justice au nom du SDIS 37

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité,

- valident la désignation de Maître VEAUUVY pour représenter les intérêts du SDIS et autorisent la présidente du conseil d'administration à ester en justice devant le tribunal judiciaire de Tours pour l'affaire mentionnée ci-dessus.

DOSSIER N°5

Indemnisation / auto assurance du SDIS en matière de responsabilité civile

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité,

- acceptent d'indemniser la propriétaire et autorisent la présidente du conseil d'administration à signer tous les documents nécessaires à cette indemnisation à hauteur de 308,00 € TTC.

DOSSIER N°6

Convention relative à la prise en charge et à l'acheminement de victimes vers une structure hospitalière dans le prolongement de dispositifs prévisionnels de secours (DPS) et dans le cadre de missions de secours d'urgence par le comité départemental d'Indre-et-Loire de la FFSS

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité,

- autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention et ses avenants afférents avec le CHRU de Tours, le comité départemental d'Indre-et-Loire de la FFSS, l'association Sauvetage Secourisme Touraine Saint Avertin et l'association Aqua Life Saving.

DOSSIER N°7

Réseau R3SGC modification de la convention et poursuite du pilotage du réseau par le SDIS du Loiret

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité,

- autorisent le SDIS d'Indre-et-Loire à participer, pour deux années supplémentaires, au réseau santé sécurité des SDIS du Grand Centre, par la signature de l'avenant,
- autorisent la continuité du pilotage du R3SGC par le SDIS du Loiret, à compter du 1er janvier 2026, qui conserve, à cette fin les fonds budgétaires,
- autorisent la présidente du conseil d'administration à signer l'avenant.

DOSSIER N°8

Convention départementale avec GRDF

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité,

- autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention départementale avec GRDF et le cas échéant, ses modifications à venir.

**CASDIS EXCEPTIONNEL
DU 16 OCTOBRE 2025**

DOSSIER N° 9

**Appel à responsabilité pour une contribution exceptionnelle de solidarité au titre des contingents
2026**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- approuvent les modalités de financement proposées aux communes sous forme de contribution complémentaire volontaire au titre de 2026 qui se traduira par une augmentation globale de 6,20€ (suivant la population DGF),
- approuvent la création d'un groupe de travail afin de revoir le modèle de calcul des contingents utilisé depuis 2012 et la trajectoire financière du SDIS.

**REUNION DU BUREAU
DU 13 NOVEMBRE 2025**

DOSSIER N°10

Engagement du SDIS37 dans une démarche contentieuse à l'encontre du "cartel des camions"

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité,

Décision : les membres du bureau, à l'unanimité s'engagent dans la démarche contentieuse dans le cadre de l'affaire dite du « cartel des camions » en recherchant à être rejoint par le plus grand nombre de SDIS possible ;

- se prononcent sur leurs volontés de s'engager dans une démarche contentieuse dans le cadre de l'affaire dite du « cartel des camions » en recherchant à être rejoint par le plus grand nombre de SDIS possible ;
- optent pour une indemnisation intégrale ;
- optent pour le mandat de représentation (plutôt que la cession de créances) ;
- optent pour le financement de litiges ;

- en cas d'avis favorable, autorisent la présidente à mandater un cabinet d'avocat afin :
 - d'engager, simultanément avec d'autres SDIS, une procédure transactionnelle,
 - et en cas d'insuccès, d'engager toutes procédures devant les tribunaux compétents afin de faire valoir le droit à indemnisation du SDIS d'Indre et Loire dans le cadre de ce dossier,

- autorisent la présidente à signer tous documents relatifs à ce dossier.

DOSSIER N° 11

Convention relative aux partages d'informations concernant les personnes prises en charge par les sapeurs-pompiers d'Indre-et-Loire dans un cadre d'intervention multiples à caractère social et/ ou médico-social

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité,

- autorisent la présidente du conseil d'administration à adhérer à ce mécanisme et à signer la présente convention.

DOSSIER N° 12

Convention de mise à disposition d'un accès gratuit au service de géolocalisation des appels d'urgence « GEOLOC18_112 »

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité,

- autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention relative à la convention de mise à disposition d'un accès gratuit au service de géolocalisation des appels d'urgence « GEOLOC18_112 »,
- désignent le chef du service de la gestion des secours et son adjoint, en tant que représentants du SDIS 37 pour siéger au comité de pilotage.

DOSSIER N°13

Mise à disposition d'un fonctionnaire territorial titulaire du Conseil Départementale à 50% de son temps de travail au profit du SDIS d'Indre-et-Loire pour assurer les fonctions de charge de mission « contrôleur de gestion »

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité,

- autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention relative à la mise à disposition d'un personnel titulaire du conseil départemental à temps partiel à 50% du temps de travail hebdomadaire au profit du SDIS d'Indre-et-Loire.

DOSSIER N°14

Remboursement de frais à un agent dans le cadre de son accident imputable au service

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité,

- autorisent le remboursement des frais engagés par monsieur Florian DESCHAMPS pour un montant de 886 €
- valident les remboursements des consultations à venir , s'agissant d'un accident de service.

DOSSIER N° 15

Autorisation à ester en justice

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité,

- autorisent la présidente du conseil d'administration à ester en justice devant le tribunal judiciaire de Tours pour l'affaire mentionnée ci-dessus,
- valident la désignation de Maître VEAUUVY pour représenter les intérêts du SDIS.

DOSSIER N° 16

Autorisation à ester en justice

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité,

- autorisent la présidente du conseil d'administration à ester en justice devant le tribunal judiciaire de Tours pour l'affaire mentionnée ci-dessus,
- valident la désignation de Maître VEAUUVY pour représenter les intérêts du SDIS.

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 13 NOVEMBRE 2025**

DOSSIER N° 17

Répartition et vote des contingents 2026

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité,

- arrêtent le montant global des contributions obligatoires communales et des EPCI de l'année 2026 à la somme de 12 596 811 €, soit une augmentation + 99 975 € pour la part obligatoire,
- sollicitent le versement d'une contribution de solidarité exceptionnelle de 3 900 025 € pour l'année 2026, répartie suivant la population DGF des communes au 1er janvier 2025,
- valident le tableau ci-après annexé,
- rappellent que, conformément aux engagements pris dans le cadre de la délibération CA18-16-10-25 du 16 octobre 2025, un groupe de travail étudiera l'application d'un nouveau modèle de répartition des contingents communaux et de la trajectoire à retenir dans les 5 ans pour permettre au SDIS de réaliser ses missions.

DOSSIER N°18

Compte rendu de la délégation de compétence accordée à Madame La Présidente dans le cadre de la nouvelle nomenclature comptable M57

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration prennent note de cette communication.

DOSSIER N°19

Décision modificative n°1 exercice 2025

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité,

- approuvent le présent rapport et la Décision Modificative n°1 de 2025.

DOSSIER N° 20

Subvention pour l'union régionale des sapeurs-pompiers (Région Centre Val de Loire)

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité,

- acceptent l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'URSP Région Centre Val de Loire au titre de l'année 2025,
- précisent que le montant s'élèvera à 1 000,00 €,
- disent que les crédits sont prévus au budget primitif 2025, chapitre 65, article 65748.

DOSSIER N° 21

Désignation des représentants de l'établissement public au Comité Social Territorial du SDIS d'Indre-et-Loire

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité,

- valident la désignation par la présidente du conseil d'administration des membres titulaires et des membres suppléants en plus de la présidente du comité social territorial et de son représentant.

DOSSIER N°22

Désignation des représentants de l'établissement public à la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT)

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité,

- valident la désignation par la présidente du conseil d'administration des membres titulaires et des membres suppléants, en plus de la présidente à la F3SCT et de son représentant.

DOSSIER N°23

Conditions du maintien du régime indemnitaire en cas de congés de maladie ordinaire

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité,

- fixent les conditions de maintien du régime indemnitaire des personnels permanents du SDIS durant un congé maladie ordinaire comme suit à compter du 1er mars 2025 ;
- maintiennent le régime indemnitaire des PAT dans les mêmes proportions que le traitement en application du principe de parité avec la fonction publique d'État, soit à 90% durant les 3 premiers mois, puis à 50% durant les 9 mois suivants ;
- maintiennent intégralement le régime indemnitaire des SPP durant les 3 premiers mois, puis à 50% durant les 9 mois suivants.

DOSSIER N°24

Participation du SDIS à la complémentaire santé

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité,

- approuvent la participation du SDIS 37 à la complémentaire Santé à hauteur de 15 € / agent / mois.

DOSSIER N° 25

Mise à niveau des critères « affectation » et « régime de travail » pour le calcul de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) des sapeurs-pompiers professionnels

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité,

- approuvent la mise à niveau des critères de calcul de l'IAT.

DOSSIER N° 26

Adhésion du SDIS 37 au Comité National d'Action Sociale (CNAS) en remplacement des prestations sociales proposées par le Comité des Œuvres Sociales (COS)

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité,

- approuvent l'adhésion du SDIS 37 au CNAS au 1er janvier 2026, en remplacement des prestations actuellement proposées par le COS, et de s'acquitter de la cotisation due pour les bénéficiaires suivants :
 - tous les personnels permanents SPP et PATS du SDIS 37 ;
 - les contractuels de droit public et de droit privé disposant d'un contrat initial ou en cours à la date d'adhésion au CNAS supérieur à 1 an ;
 - les retraités du SDIS 37 partis depuis le 1er janvier 2025 dans la limite des 3 années suivant l'année de départ en retraite ;
 - les 121 retraités adhérents du COS en 2025, dans la limite des 3 années suivant la date d'adhésion au CNAS.

DOSSIER N°27

Création d'un poste non permanent de directeur des systèmes d'informations (DSI) et autorisation de recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération identifiée

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité,

- approuvent la création d'un emploi non permanent de directeur des systèmes d'information (DSI), recruté par la voie du contrat de projet à compter du 1er décembre 2025 ;
- autorisent le recrutement d'un agent contractuel ou d'un fonctionnaire en détachement sur ce poste.

DOSSIER N°28

Ajustements de l'organigramme

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité,

- approuvent les ajustements proposés de l'organigramme.

DOSSIER N° 29

Transformations de postes budgétaires au titre de l'année 2025

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité,

- approuvent :
 - les transformations de postes budgétaires au titre de l'année 2025
 - l'inscription des crédits nécessaires au budget du SDIS.

DOSSIER N° 33

Convention – cadre formation des SDIS de la région Centre Val de Loire

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention cadre de formation des SDIS de la région Centre Val de Loire.

DOSSIER N° 34

Acquisition d'un ensemble immobilier sur la commune d'Orbigny

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- acceptent cette acquisition,
- autorisent la présidente à signer les documents nécessaires à l'opération et notamment les actes authentiques à intervenir, dont les frais afférents seront portés à la charge du SDIS37. La rédaction des actes authentiques sera effectuée par le notaire du vendeur, notaire principal et assisté par le notaire de l'acheteur Maître Franck DIGUET, notaire secondaire, représentant l'étude notariale DIGUET, LORSERY-DIGUET et PRAT située 7, boulevard Béranger à Tours,
- autorisent la présidente à signer les documents relatifs au dépôt du permis de construire du nouveau centre de secours.

DOSSIER N° 35

Cession à titre onéreux de l'ancien centre d'incendie et de secours de Saint-Nicolas des Môtets

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- acceptent la cession à titre onéreux à la commune de Saint-Nicolas-Des-Motets des biens immobiliers tels que référencés ci-dessus pour la somme de 36 000,00 €, sous réserve de la signature par la commune de la convention relative à l'installation d'une antenne sur l'ensemble immobilier,
- d'approuvent la désignation de Maître Franck DIGUET représentant l'étude notariale DIGUET, LORSERY-DIGUET et PRAT située 7, boulevard Béranger à Tours pour la rédaction de l'acte notarié formalisant cette cession, et que les frais inhérents soient à la charge de la commune,
- d'autorisent la sortie de ces biens du patrimoine du SDIS,
- d'autorisent la présidente du conseil d'administration à signer tous les documents y afférents.

DOSSIER N° 36

Emprunt 2025 du SDIS D'Indre-et-Loire consultation et analyse des offres des banques

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- retiennent l'offre de La Banque des Territoires qui correspond le mieux aux besoins du SDIS, pour un montant de 2 200 000,00 €,
- valident les caractéristiques de ce prêt,
- autorisent la présidente, à la suite de la délibération du bureau, à signer le contrat d'emprunt, et à procéder ultérieurement, sans autre délégation, aux opérations consécutives à l'exécution de l'emprunt qui seront prévues au contrat.

DOSSIER N° 37

Indemnisation / auto assurance du SDIS en matière de responsabilité civile

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- acceptent d'indemniser la compagnie d'assurance du propriétaire du véhicule,
- autorisent la présidente du conseil d'administration à signer tous les documents nécessaires à cette indemnisation à hauteur de 1 240,42 € TTC.

DOSSIER N° 38

Indemnisation d'un agent dans le cadre de la protection fonctionnelle agression du 27/05/2019

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- autorisent la présidente du conseil d'administration à verser la somme de trois cent euros (300 €) au sapeur-pompier professionnel au titre du préjudice moral,
- autorisent la présidente du conseil d'administration à se subroger aux droits de la victime pour obtenir de l'auteur des faits le remboursement des sommes versées.

DOSSIER N° 39

Indemnisation d'un agent dans le cadre de la protection fonctionnelle agression du 10/05/2019

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- autorisent la présidente du conseil d'administration à verser la somme de cinq cent euros (500 €) au sapeur-pompier volontaire au titre du préjudice moral,
- autorisent la présidente du conseil d'administration à se subroger aux droits de la victime pour obtenir de l'auteur des faits le remboursement des sommes versées.

DOSSIER N° 40

Indemnisation d'un agent dans le cadre de la protection fonctionnelle agression du 03/06/2020

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- autorisent la présidente du conseil d'administration à verser la somme de quatre cent euros (400 €) au sapeur-pompier au titre du préjudice moral,
- autorisent la présidente du conseil d'administration à se subroger aux droits de la victime pour obtenir de l'auteur des faits le remboursement des sommes versées.

DOSSIER N° 41

Indemnisation de deux agents dans le cadre de la protection fonctionnelle agression du 29/09/2021

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- autorisent la présidente du conseil d'administration à verser la somme de deux cent cinquante euros (250 €) au titre des souffrances endurées à un sapeur-pompier volontaire,
- autorisent la présidente du conseil d'administration à verser la somme de deux cent euros (200 €) en réparation du préjudice moral au second sapeur-pompier volontaire,
- autorisent la présidente du conseil d'administration à se subroger aux droits de la victime pour obtenir de l'auteur des faits le remboursement des sommes versées.

DOSSIER N° 42

Indemnisation de trois agents dans le cadre de la protection fonctionnelle agression du 02/05/2020

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- autorisent la présidente du conseil d'administration à verser la somme de deux cent euros (200 €) à chaque sapeur-pompier volontaire au titre du préjudice moral,
- autorisent la présidente du conseil d'administration à se subroger aux droits de la victime pour obtenir de l'auteur des faits le remboursement des sommes versées.

DOSSIER N° 43

Remboursement de frais à un agent dans le cadre de son accident imputable au service

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- autorisent le remboursement des frais engagés par cet officier sapeur-pompier pour un montant de 463,40 €,
- autorisent le remboursement des frais engagés par cette personne au titre des consultations à venir auprès du psychologue et/ou du médecin psychiatre jusqu'au 31 décembre 2026.

**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 11 DÉCEMBRE 2025**

DOSSIER N° 44

Ajustements de l'organigramme

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- approuvent les ajustements proposés de l'organigramme.

DOSSIER N° 45

Transformation de poste budgétaire au titre de l'année 2026

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- approuvent la transformation de poste budgétaire au titre de l'année 2026
- approuvent l'inscription des crédits nécessaires au budget du SDIS.

DOSSIER N° 46

Reprise du versement de l'allocation parent enfant handicapé (APEH) par le SDIS

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- décident de maintenir le versement de l'APEH et d'en acter la gestion par le SDIS 37.

DOSSIER N° 47

Modalités et périodicité des formations de maintien et de perfectionnement des acquis (FMPA)

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- approuvent les modalités et la périodicité des formations de maintien et de perfectionnement des acquis.

DOSSIER N° 48

Présentation du rapport social unique (RSU)

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- approuvent le rapport social unique.

DOSSIER N° 49

Désignation du délégué des élus au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- désignent comme déléguée locale des élus chargée de représenter l'établissement public au sein du Comité National d'Action Sociale :
 - Madame Eloïse DRAPEAU

DOSSIER N° 50

Elections 2026 CATSIS – CCDSPV : accord de principe pour recours au vote électronique par internet

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- approuvent le recours au vote électronique pour les élections de la CATSIS et du CCDSPV.

DOSSIER N° 51

Modification de l'article SSSM7 du règlement d'indemnisation SPV

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- valident les nouvelles dispositions de l'article SSSM7 du règlement d'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires.

DOSSIER N° 52

Création de l'article RESP12 du règlement d'indemnisation SPV

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- valident la création de l'article RESP12 du règlement d'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires.

DOSSIER N° 53

Engagement et paiement des dépenses avant l'adoption du budget 2026

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- approuvent le présent rapport, et d'autoriser, avant l'adoption du budget 2026, la présidente du conseil d'administration du SDIS, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement proposées (tableau 2) dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 (tableau 1), et de liquider et mandater à concurrence des crédits identifier dans le tableau 3 pour les autorisations de programme ouvertes au budget avant le 1er janvier 2026.

DOSSIER N° 54

Avenant de prolongation à la convention pluriannuelle 2022 - 20024

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- d'approuvent l'avenant n°4 à la convention 2022-2024 entre le SDIS 37 et le Conseil Départemental,
- d'autorisent la présidente à le signer.

DOSSIER N° 55

Convention pluriannuelle de partenariat entre le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire et le SDIS d'Indre-et-Loire

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- acceptent les termes de la convention de financement pluriannuel entre le département d'Indre-et-Loire et le SDIS 37 pour la période 2026-2028, et de son annexe,
- autorisent la présidente à signer ladite convention.

DOSSIER N° 56

Compte-rendu de la délégation de compétence accordée à Madame la présidente dans le cadre de la nomenclature comptable M57

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- prennent note de cette communication.

*Tous droits de reproduction réservés
Pour copie conforme :*

La cheffe de cabinet

SIGNE

Marie Cécile SIBILLE

Tous les actes publiés au présent recueil ont fait l'objet d'un accusé de réception attestant de la date de leur transmission au représentant de l'Etat.

Recueil publié le 16 janvier 2026
